

PROCURATION

JE SOUSSIGNE

Monsieur _____

Agissant en ma qualité d'**Actionnaire** de la société **TAQA Morocco**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 Dirhams, dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida et immatriculée au Registre de Commerce d'El Jadida sous le numéro 2145 (« **TAQA Morocco** » ou la « **Société** ») ;

donne procuration à _____

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société devant se tenir le 28 avril 2017 à 10 heures, à l'Hôtel Hyatt Regency Casablanca Place des Nations Unies 20000, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A/ Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Ratification de la cooptation de Monsieur Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahbabi en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Ahmed Khalifa Mohamed Obaid Almehairi ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoir en vue des formalités.

B/ Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Mise en harmonie des Statuts de la Société avec les dispositions de la loi n°78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

et, en conséquence, prendre part à tous votes et délibérations, signer toute feuille de présence, procès-verbal et autres documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire susvisée.

Signé en deux (2) exemplaires¹

A

Le

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour procuration »